

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 6 Février

REPOS MÉRITÉ

La sagesse n'est pas en politique chose si courante pour qu'il ne faille se féliciter des mutuelles concessions que se sont faites la Chambre et le Sénat afin d'assurer le vote définitif du budget de 1892.

On doit être juste, d'ailleurs ; si ce vote a été différé jusqu'à la dernière semaine de janvier, il faut surtout attribuer ce retard à la discussion très laborieuse et très complexe du tarif général des douanes.

Les deux Chambres ont d'autant plus de mérite à avoir réalisé un accord nécessaire, que sur divers points il semblait plus difficile. Ainsi en a-t-il été relativement à l'augmentation des anciennes pensions militaires et à la réforme des frais de justice. Il y avait là des pierres d'achoppement qui, en d'autres temps, auraient pu amener un dissentiment prolongé.

Il n'est pas douteux, en effet, comme l'indiquait le rapporteur général du Sénat, M. Boulanger, qu'on ne doive voir avec une réelle inquiétude, au point de vue budgétaire, le flot toujours montant des pensions de retraite.

Mais, d'autre part, combien serait-il peu digne de la France et de la République de refuser à des vieillards qui, durant de si longues années, ont servi et défendu la patrie, fût-ce au prix de leur sang, une faible supplément de pension qui laissera leurs retraites bien inférieures encore à celles de leurs camarades plus jeunes et plus favorisés.

Ces vétérans de l'armée française et leurs veuves n'ont plus pour la plupart que peu de temps à vivre ; c'est une œuvre d'humanité et de justice d'adoucir tant soit peu leurs derniers jours.

Qu'on ne s'imagine pas, d'ailleurs, qu'on va les couvrir d'or. Pour ne citer qu'un

exemple, le supplément de pension que recevra la veuve d'un colonel sera de 175 francs.

Quoi qu'il en soit, il nous semble que le Sénat a eu raison de céder sur ce point, tout en restreignant le crédit voté par la Chambre. Si la « férocité budgétaire » dont a parlé M. Boulanger a ses droits, l'humanité ne doit jamais perdre les siens ; il ne faut pas que leur oubli permette de dire : « *Summum jus, summa injuria.* »

Il y a des chapitres du budget sur lesquels il y aurait à effectuer des réductions autrement importantes. Le meilleur moyen pour l'Etat de n'avoir pas, par la suite, autant de pensions à payer, ne serait-ce pas de s'inspirer davantage de cette maxime, que nous voudrions voir devenir un axiome gouvernemental et administratif : « Trop de lois, trop de fonctions ? »

Il est évident que la multiplication indéfinie des emplois publics ou le maintien de ceux qui pourraient être supprimés avec avantage, sont pour le Trésor une cause de difficultés de plus en plus grandes.

Certes, s'il est un reproche que l'on puisse faire aux Chambres républicaines qui se sont succédé depuis 1877, ce n'est pas celui d'avoir négligé l'étude des questions financières et l'examen du budget.

Grâce à cette vigilance que l'on ne saurait trop louer, elles sont parvenues, malgré les lourdes dettes que nous a léguées le passé et malgré les charges écrasantes des énormes crédits affectés aux départements de la marine et de la guerre, à doter le pays d'un équilibre budgétaire qui assure au crédit de la France une base indestructible.

Un desideratum subsiste ; c'est celui qui a trait à une réforme administrative sérieuse. Pour la faire aboutir, il faudrait, nous le savons, beaucoup de résolution, beaucoup de courage, et, en même temps, pour ne pas léser les droits acquis, beaucoup de tact et beaucoup de justice.

Quand et comment y arrivera-t-on ? Nous l'ignorons encore ; ce qui est certain, c'est

qu'il faudra y arriver tôt ou tard, et que beaucoup mieux vaudrait tôt que tard.

En s'occupant avec autant de zèle qu'elles viennent de le faire de la réforme des frais de justice, les deux Chambres n'ont-elles pas prouvé qu'en de telles matières il suffit de vouloir pour faire œuvre utile et même bien-faisante ? Ce n'est pas que tout soit parfait dans le nouveau système : du moins, et c'est beaucoup, il est plus juste que l'ancien ; désormais les justiciables ne paieront plus des taxes d'autant plus élevées et souvent d'autant plus ruineuses qu'ils seront plus pauvres. L'impôt, sur ce point, deviendra plus équitable, puisqu'il s'adressera davantage à la manifestation de la richesse et reposera beaucoup moins qu'auparavant sur des règles vraiment arbitraires, vraiment iniques.

Il y a là un premier pas dans une voie qui peut devenir féconde. En tout cas, cet exemple est bon à méditer et surtout bon à suivre. Il prouve que le jour où les Chambres le voudront, la politique des réformes pratiques et possibles ne sera pas un vain mot.

Pourquoi ne le voudraient-elles pas, puisque le pays le demande ? N'attendons pas qu'il l'exige.

Comme on l'a dit, les Chambres, en s'ajournant après toutes ces longues discussions, ont pris un repos bien gagné. Lors de leur retour, nous n'en doutons pas, elles ne négligeront aucun effort pour continuer à faire prévaloir la politique progressive et républicaine sur les menées factieuses d'une coalition de plus en plus impuissante, mais aussi de plus en plus agitée.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Les nouveaux Tarifs douaniers

Toutes les fois qu'un changement se produit dans le régime commercial, une période assez longue est nécessaire pour établir l'équilibre.

Lauretto Mina se trouvait de l'autre côté de l'estrade, mais il eut pu facilement se rapprocher de Remissy et lui donner en deux mots à l'oreille l'avertissement qu'il avait promis. Il n'en fit rien. Un malheureux hasard s'était mis contre la Linda, tant pis ! il n'y pouvait rien, on n'aurait pas de reproche à lui faire.

La vicomtesse de Bizeux saluée par les applaudissements de toute la salle, saluait à son tour avant de commencer, tandis que Remissy, tenant sans doute à terminer sa phrase, disait à demi-voix, à la baronne étonnée :

— Quel bonheur, il y a si longtemps que je ne l'ai entendue !

Laura dit tout le commencement de l'air avec cette admirable pureté de son et cette netteté d'articulations, négligées de nos jours, qui ne laissent perdre aucune parole, aucune nuance.

— Ah ! sa voix a plutôt gagné, murmura Remissy en extase ; jamais voix au monde ne m'a remué comme celle-là !

Laura arrivait au crescendo de la mélodie, pour lequel elle avait ménagé la puissance de ses moyens, et qui emplit, pour ainsi dire, la salle de sa belle et profonde sonorité.

Il y eut trois salves successives de bravos. Remissy, monté par son propre succès, y mêlait frénétiquement les siens.

— Brava, la diva ! cria-t-il ; brava, la Linda !

Sa voix se perdait heureusement dans le bruit ; mais la baronne, qui l'entendait fort bien, se retourna vers lui, surprise :

— Que voulait-il dire ? Comparait-il dans sa pensée la voix de la Linda à celle de la vicom-

Nous croyons donc qu'il est sage d'attendre les fruits de l'expérience qui commence à peine.

Les Chambres ont obéi à la pression énergique des électeurs de la campagne : l'avenir dira si les récoltes françaises et l'élevage français peuvent assurer la nourriture de la nation dans des conditions de prix, en rapport avec les salaires.

La volonté formelle du Parlement a été de venir en aide à ceux qui arrachent au sol ses richesses, à ceux dont le dur labeur obtient de la terre les céréales et la vigne ; à ceux qui élèvent des bestiaux.

En défendant les intérêts de l'agriculture, qu'un grand ministre d'Henri IV appelait « une des mamelles de la France », les députés et les sénateurs ont espéré qu'ils n'atteindraient pas les travailleurs de l'industrie, les ouvriers de l'usine, les consommateurs des villes.

Ces derniers vont cependant voir accroître le prix de leur existence matérielle, c'est-à-dire augmenter le poids pénible de chaque jour, si les intermédiaires leur font payer avec aggravation, les bénéfices obtenus par les producteurs.

Ne laissons pas les choses prendre cette tournure.

Formons des ligues de consommateurs pour ne pas aller dans les établissements où on cherchera à exploiter la situation.

Partout, sauf en France, des sociétés coopératives de consommation deviennent florissantes, au grand avantage des membres associés.

L'heure est favorable pour entrer dans cette voie qui doit conduire à l'amélioration matérielle du sort de la démocratie.

LE VOYAGE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Marseille, 4 février.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, est arrivé hier au soir, par le train de 11 h. 31.

M. de Freycinet, accompagné des généraux Brault et Mathelin, du colonel du génie Genty et de plusieurs officiers, a gravi le mamelon qui domine la rade, et, malgré un vent violent, le ministre a écouté, la carte sous les yeux, les indications que lui fournissaient le général Mathelin et le colonel Genty, sur l'état de défense des côtes.

Marseille, 4 février.

M. de Freycinet est parti pour Nice ce matin, par l'express de 11 h. 20.

La conférence de Sotteville

Rouen, 3 février.

M. Jules Guesde a fait, hier soir, une conférence socialiste à Sotteville, centre ouvrier important.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 31

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XIX

Scandale

On était alors saisi avec lui d'un enthousiasme frénétique et tyrtéen. Après quoi, l'archet tout à coup s'apaisait, et il jouait l'hymne lointain, lointain, — mystérieux et entendu à peine. C'est ce qu'il appelait « jouer dans Sirius. » Et, chose merveilleuse, c'était, avec un son si faible et presque indistinct, c'était le même entraînement et la même puissance, et l'on croyait entendre et voir, à des centaines de lieues, les bataillons s'élançant à l'assaut et se choquer furieusement deux corps d'armée.

On l'avait écouté dans un religieux silence. Quand ce fut fini, un tonnerre d'applaudissements retentit, suivi d'un seul cri : *Bis ! bis !*

Mais, après les saluts de remerciement, Remissy s'avança et dit :

— Veuillez m'excuser, je ne répète jamais mes morceaux. J'aime mieux vous jouer autre chose. Quelque chose de gai, à présent.

Et il entama ses célèbres variations sur le *Car-naval de Venise*.

Il y mettait autant d'esprit que, dans le précédent morceau, il y avait mis d'âme. C'était avec une verve endiablée et une exubérance folle de gaieté qu'il ressuscitait l'éternelle et pittoresque fête de la place Saint-Marc. On s'imaginait voir s'agiter et revivre tous ces amusants et charmants personnages des mascarades de la *Commedia dell'arte*. Par moments, à travers toute cette joie, une note mélancolique passait comme un soupir et comme un regret.

Toutes les mains battaient avec enthousiasme. Laura n'était pas la dernière à applaudir le grand artiste, l'ami de son père. Lui, l'enfant gâté, accoutumé à ces triomphes, il riait, il saluait, et saluait encore, il était ravi.

Le dernier morceau indiqué sur le programme était la *Marguerite* de Schubert, chantée par Mme la vicomtesse de Bizeux.

Laura, lorsqu'elle s'avança devant la rampe, croisa Remissy qui se retirait.

Il s'écria en l'apercevant.

— Ah ! y a-t-il assez longtemps que...

Il n'acheva pas ; elle lui serra expressivement la main en souriant et passa.

Il cherchait des yeux une place vide où se mettre sur l'estrade des exécutants pour entendre à son tour la Linda. La baronne de Pontual se soulevant à demi, lui indiqua du geste près d'elle la place même que venait de quitter Laura.

— Si monsieur Remissy, dit-elle, veut me faire l'honneur de s'asseoir à côté de moi...

Remissy s'inclina devant cette jolie femme, et, sans plus de façon, s'assit au premier rang.

Le député de la circonscription, M. Goujon, a réfuté ensuite les théories de M. Guesde et a déclaré qu'il le poursuivrait pied à pied et ne le laisserait pas semer des théories collectivistes sans y répondre ; il a ajouté faisant allusion au cas de M. Laffarge, député de Lille :

« Il est dans la circonscription un endroit où je vous défie de venir : c'est aux Moulineaux, là où se trouve le monument des mobiles ; les gens qui sont nés à l'étranger et qui ont épousé une femme prussienne ne sauraient se rencontrer sur le terrain arrosé du sang des braves mobiles ! »
Un tonnerre d'applaudissements a couvert les paroles du député.

Un procès contre le Pape

Le tribunal civil de Rouen vient de rendre un jugement déboutant M. Renault, ingénieur, inventeur de chassis métalliques pour la décoration intérieure des monuments religieux, de son action en dommages-intérêts contre le Pape, attendu que l'envoi de ses plans au Vatican ne constituait pas un contrat de dépôt et qu'il n'a éprouvé aucun préjudice.

Les Grandes Manœuvres en 1892

L'organisation définitive du corps d'armée mobilisé sera l'objet des expériences qui se poursuivront dans différentes régions au cours des manœuvres d'automne.

On étudiera simultanément la formation du corps d'armée, à 3 division (dans les 9^e et 12^e opérant l'un contre l'autre), de la division à 3 brigades (dans le 2^e), et enfin de la brigade à 3 régiments (dans les 7^e et 13^e corps).

Le résultat des observations faites permettra au Conseil supérieur de la guerre de terminer la formation rationnelle du corps d'armée, et d'arrêter enfin le règlement si impatientement attendu sur la tactique de combat des différentes armes.

Ajoutons que le général Warnet, commandant le 17^e corps d'armée à Toulouse, semble désigné dès maintenant pour prendre la succession du général Thomassin au Conseil supérieur de la guerre, et serait chargé de la haute direction des opérations des 9^e et 12^e corps, commandés par les généraux Villain et baron Launay.

Une victoire au Sénégal

Un télégramme de Saint-Louis (Sénégal) adressé au Sous-secrétaire d'Etat des Colonies, annonce que le colonel Humbert a occupé, le 26 janvier, Senankoro et Kerouane, les deux places fortes du chef de Samory, situées à deux kilomètres à droite de la rivière Milo, et à quatre-vingts kilomètres au sud de Bissandoungou.

L'ennemi, retiré sur la rive gauche, essaya d'inquiéter nos troupes ; mais celles-ci, par une fusillade nourrie, l'obligèrent à se replier.

Nous avons eu un spahi indigène tué et deux blessés.

Le colonel Humbert dit que le pays entre Bissandoungou et Sankory, quoique dévasté par Samory, est le plus beau qu'il ait encore parcouru au Soudan ; il paraît offrir des ressources suffisantes pour permettre à la colonne de s'y maintenir assez longtemps.

Ce séjour pourra être mis à profit par le colonel Humbert et lui faciliter les moyens de rallier les populations.

La loi sur les frais de justice

Voici les résultats définitifs de la réforme des frais de justice telle qu'elle sort des discussions de la Chambre et du Sénat :

- 1^o Diminution de sept millions dans l'impôt des frais de justice ;
- 2^o Dégrèvement des petites procédures ;
- 3^o Surcharge légère des procédures importantes en matière de ventes judiciaires, de liquidations, d'ordres, de contributions et de litiges commerciaux ;
- 4^o Surcharge lourde des procès civils portant sur des sommes considérables ;
- 5^o Suppression partielle des droits fixes pour désintéresser le Trésor sur la réforme de la procédure civile.

Le dégrèvement des frais de justice ne commencera que le 1^{er} juillet prochain. Cette date, fixée par la loi de finances qui vient d'être promulguée, a été choisie par les Chambres pour atténuer la perte résultant du dégrèvement pour le Trésor.

Les Brutalités dans l'Armée Allemande

Un rapport officiel, émanant du duc Georges de Saxe, commandant le 12^e corps d'armée allemand, vient d'être publié et les traitements infligés aux soldats par leurs supérieurs, mettent en lumière la brutalité, presque incroyable, de tous les porte-épée d'Outre-Rhin.

L'émotion est considérable dans tout l'Empire.

Jamais, dit avec raison le *Petit Parisien*, document plus déshonorant pour une armée soit-disant civilisée n'a vu le jour, jamais la doctrine chère à M. de Bismarck : « La force prime le droit », n'a produit de résultat plus odieux.

« Dans beaucoup de cas, dit le duc Georges, les mauvais traitements infligés aux hommes de troupe ne sont pas le fait d'hommes se trouvant momentanément irrités, mais le fait d'officiers animés constamment de sentiments d'une grossièreté sauvage que l'on croyait à peine possibles, et témoignent de la volonté bien arrêtée d'infliger aux victimes des supplices raffinés. »

Il a été constaté que des recrues, et même de vieux soldats, ont reçu, pendant des semaines, jusqu'à cinquante coups par jour.

Ces excès se sont produits surtout dans le 12^e régiment d'artillerie à pied et dans le 6^e régiment d'infanterie.

Le premier soldat Koffmann a fait donner chaque jour au canonier Dohert jusqu'à 100 et même 150 coups de tige de botte ; un autre jour, il a fait exécuter à l'exercice 1,889 fois le même mouvement à sa victime, qui a dû être transportée à l'hôpital.

Le sous-officier Weise a fait coucher sur un tabouret le canonier Lorentz et l'a frappé sans mesure, en lui faisant fermer la bouche par un autre homme pour empêcher ses cris d'être entendus, jusqu'à ce que le malheureux fût dans un état qui exigeait son admission à l'infirmerie.

Le sous-officier Zehme a réveillé ses hommes, une nuit du mois de janvier 1890, et leur a fait faire des exercices pendant une demi-heure, par un froid glacial, en ne leur permettant de se revêtir que de la chemise ; un soir, il a fait faire à ses hommes dix-huit cent fois le mouvement de s'agenouiller devant lui.

Le premier soldat Lieping a frappé un homme avec des lanières jusqu'à ce que la vic-

time, ayant perdu connaissance, et saisie par une fièvre violente, dût être transportée à l'infirmerie.

Le sous-officier Lohel, a cassé le bras au soldat Neubert qui, à l'exercice, avait mal exécuté un mouvement et a donné des coups de poing au visage d'un autre homme qui a dénoncé le fait.

Le sergent Pfug, faisait saisir, à bras-le-corps, par des hommes qui lui étaient dévoués, des recrues qui n'avaient pas l'heur de lui plaire et ces hommes recevaient l'ordre de frapper la tête des recrues contre le mur. Il forçait ces recrues, qui avaient des chaussettes malpropres, à les mâcher pendant cinq minutes. Il en couchait d'autres sur deux chaises, de façon que la tête seulement appuyât sur l'une des chaises et les pieds sur l'autre ; puis, il s'asseyait sur les genoux du malheureux et pesait dessus de manière à les broyer.

Le sous-officier Gelldorff, ordonnait aux hommes pris en faute de monter sur une armoire et de s'agenouiller neuf cents fois de suite sur l'armoire. La sueur des victimes coulait le long de l'armoire avec une abondance telle que le parquet en était tout mouillé. Les hommes qui voulaient échapper à ce supplice, étaient tenus de faire des cadeaux à Gelldorff.

Le rapport constate que, dans beaucoup de cas, les soldats maltraités n'osent pas se plaindre et souffrent en silence pendant des mois, par peur de la vengeance de ceux qu'ils dénonceraient.

Devant toutes ces horreurs, on se demande ce que va décider l'Empereur Guillaume.

Il aura fort à faire, en tous cas, pour réhabiliter, aux yeux du monde civilisé, une armée déshonorée par des barbaries, dignes tout au plus des nègres de l'Afrique centrale.

Le Transport des Colis-Postaux

M. Jules Roche, ministre du Commerce et de l'Industrie, vient d'approuver et de signer une convention concernant le transport des colis-postaux conclue entre l'Etat et les Compagnies des chemins de fer.

Aucun changement n'est apporté au régime des colis-postaux : jusqu'à 3 kilogrammes, ils continueront à payer 60 centimes en gare et 85 centimes à domicile.

Mais il est créé des colis-postaux de 3 à 5 kilogrammes qui paieront 85 centimes en gare et 1 fr. 05 à domicile.

Or, comme les petits paquets en grande vitesse de 3 à 5 kilogrammes paient actuellement 1 fr 20 en gare et 1 fr. 45 à domicile, cela représentera une diminution de coût de 40 centimes par colis, soit environ 33 0/0 en moins.

La convention renferme, en outre, un grand nombre d'améliorations.

Pour faire profiter les communes éloignées des voies ferrées des facilités que crée le régime des colis-postaux, le service sera étendu à toutes les localités desservies par les courriers postaux ou par les correspondants des Compagnies ; le factage du point de départ à la gare, comme le factage de la gare terminus au lieu de destination, sera assuré par les Compagnies moyennant 0 fr. 25 centimes en sus du port ordinaire.

On pourra désormais expédier des colis-postaux avec valeur déclarée jusqu'à 500 fr. moyennant

une taxe supplémentaire qui sera, aux termes d'un projet de loi déjà déposé, de 0 fr. 10 par 300 francs, ou fraction de 300 francs.

Les colis-postaux pourront être envoyés contre remboursement jusqu'à 500 francs tandis qu'à l'heure actuelle le maximum de remboursement est de 100 francs moyennant une taxe égale au prix du transport du colis.

Il sera possible moyennant une taxe supplémentaire de 0 fr. 50 ou de 2 francs suivant le cas, de faire distribuer par un porteur spécial les colis postaux urgents.

L'expéditeur aura la faculté d'arrêter la transmission ou de changer la destination d'un colis en cours de route par une lettre chargée ou un télégramme adressé au bureau destinataire.

Le régime international des colis postaux est amélioré de la même manière, d'abord par l'élevation du poids de 3 à 5 kilos, puis par l'augmentation des dimensions du colis, par l'envoi des colis avec valeur déclarée ou contre remboursement jusqu'à 500 francs.

Tels sont les principaux avantages résultant de la nouvelle convention passée avec les Compagnies en vue d'accorder au commerce de nouvelles et grandes facilités de transport.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Un triomphe facile

Dans son numéro du 4 février, la *Dépêche* répond à un article paru dans notre journal le 14 janvier 1892, sous ce titre : « Beaucoup de bruit pour rien. »

Trois semaines pour répondre à cet entrefilet ! Décidément l'inspirateur de la *Dépêche* n'a pas la répartie vive.

En trois semaines il aurait bien dû, tout au moins, préparer une réponse complète ; il s'en est bien gardé. Nous allons le faire à sa place.

M. l'expert Bellom ne bornait pas son ambition à faire retirer d'un dossier une pièce qui depuis six semaines n'y était plus. Il avait des visées plus hautes.

Il demandait d'abord mille francs de dommages-intérêts. — Il n'a pas obtenu un rouge-liard.

Il concluait en second lieu, à l'insertion de l'arrêté à intervenir dans six journaux. — Il devra se contenter de l'insertion tronquée que l'inspirateur de la *Dépêche* lui a offerte dans les colonnes de ce journal.

Enfin, M. l'expert Bellom demandait que ses adversaires fussent condamnés aux dépens. Confiant dans un article d'une loi toute récente, qui permet de comprendre dans les dépens les frais de timbre et ceux de copie des requêtes ou mémoires, il s'était livré à une véritable débauche de papier timbré, de requêtes et de copies. Il ne se contentait même plus d'envoyer sa propre prose : rééditant un procédé employé jadis par feu Pinard à l'égard de la *Lanterne* de Rochefort, il trouvait ingénieux de faire recopier, dans ses requêtes soi-disant complémentaires, des passages entiers de pièces absolument étrangères à l'affaire.

Tout cela lui est resté pour compte. Le conseil de préfecture, — sans qu'on ait jamais su pourquoi, d'ailleurs, — a déclaré que la taxe ne pouvait être appliquée à aucun des frais exposés.

M. l'expert Bellom en sera donc pour sa petite

Laura.

Il lui montra du geste Jacinta qui entrait pour déshabiller sa maîtresse.

— Je reviendrai tout à l'heure, dit-il.

Laura fit taire les questions curieuses de Jacinta sur le concert, et quand elle eut défilé sa robe de soirée et passé sa robe de chambre, elle la congédia. Puis, elle alla, malgré la fraîcheur de la nuit, s'accouder à la fenêtre ouverte.

Au loin, la mer, si tempêteuse la veille, était calme comme un lac ; on entendait la respiration régulière des vagues, le bruit monotone du flot léchant le sable, et, dans la rade, le grincement des quatre avirons d'un canot de donane. Au ciel tout bleu, semé d'étoiles, une longue nuée claire, comme une écharpe blanche, soulignait la lune impassible.

Une cloche de nuit se mit à sonner dans le silence son tintement grêle et triste.

Cette cloche lui fit mal ; il lui sembla que cette cloche sonnait le glas d'un mort qui lui fut cher.

Est-ce que ce mort serait son amour.

Laura se retourna. Antonin entrait dans la chambre.

Il lui dit, d'un ton grave et froid :

— Je reviens parce que je vous l'ai promis. Mais à quoi bon ? qu'est-ce que nous pouvons avoir à nous dire sur cette scène déplorable ?

— Il me semble, répondit Laura, que vous auriez à m'en consoler ; car, en conscience, je n'y suis pour rien.

(A suivre).

terromps s'achevaient en murmures hostiles, il était clair que les deux grands artistes, qui venaient de ravir par leur talent le noble auditoire, le choquaient à présent par leurs façons.

— Qu'est-ce que cela voulait dire ! Que signifiait cette familiarité inouïe entre le violoniste et la vicomtesse ! — Il la tutoyait ! — il l'embrassait en public ! — Shocking ! — C'était scandaleux ! — C'était ridicule — voilà ce qui disaient ces mains en l'air, ces gestes ahuris ; ces rumeurs indignées.

On entendait la voix perçante de la baronne de Pontual s'écriant :

— La Linda ! la Linda ! tout s'explique ! la vicomtesse de Bizeux, c'est la Linda !

L'évêque de Rennes s'en allait précipitamment au bras de son grand vicaire, grommelant sans doute un *Vade retro, Satanas*.

Mlle de Bizeux entraînait vivement son père en lui disant :

— Eh bien, qu'est-ce que vous pensez de mes préjugés gothiques, Monsieur le comte ?

Cependant, quelques journalistes et quelques spectateurs au fond de la salle applaudissaient encore la Linda et peut-être même l'effusion lyrique de Remissy.

Lui, Remissy, il comprit tout, vit tout, comme à la lueur d'un éclair, et s'indignant à son tour.

— Ah çà, qu'est-ce qu'ils ont donc tous ? s'écria-t-il ; est-ce que, par hasard, dans ce pays-ci, les nobles seraient des bourgeois, ? Je la tutoie ? pardine ! c'est mon idole ! Je l'embrasse ?... eh ! c'est la Marguerite que j'embrasse, philistins ! Ah ! barons comtes et marquis que vous êtes,

vous ne savez donc pas que la vraie devise de la vraie noblesse, c'est : « Honni soit qui mal y pense ? »

Antonin s'était fait jour jusqu'à sa femme. Il lui jeta sa sortie de bal sur les épaules.

— Venez, Laura, venez ! lui dit-il en lui offrant le bras.

Au lieu de sortir par la petite porte de l'estrade, il traversa fièrement, sa femme à son bras, toute la salle du Casino, pâle, le front haut et le regard calme.

La foule s'ouvrait, devant eux à mesure qu'ils s'avançaient les murmures faisaient silence, et, quand ils approchèrent de la porte de sortie et des bancs qu'on appelle « les petites places », les applaudissements repartirent, aussi nombreux, aussi enthousiastes qu'à la fin du dernier morceau.

Remissy, en s'en allant de son côté, avec Lauretta Mina, lui disait :

— Vous ne m'aviez pas prévenu, et en nommant tout haut ma pauvre Linda, j'ai fait certainement une bêtise, mais il me semble que je l'ai assez bien réparée.

— Croyez vous ? fit Lauretta Mina.

XX

Querelle de ménage

Le retour par les quais déserts fut triste pour Antonin et pour Laura. Ils gardaient tous deux un silence morne et se tenaient chacun dans un coin de la voiture sans prononcer une parole.

Antonin songeait à l'esclandre qui venait d'éclater si mal à propos. Il avait bravement accep-

orgie de papier timbré. S'il était satisfait, c'est qu'il aurait le triomphe facile ! Aussi lui prête-t-on l'intention de se pourvoir devant le conseil d'Etat.

Nous le croyons sans peine. Peut-être le tribunal suprême annulera-t-il la décision attaquée. Plus fragiles que certains verres d'invention récente, les arrêtés du conseil de préfecture du Lot n'ont jamais passé pour être incassables.

Mais ce que le Conseil d'Etat pourra mettre à la place, sera-t-il de nature à satisfaire davantage M. l'expert Bellom ? — Qui vivra, verra. Prenons donc patience et attendons la fin.

Mort de M. Burc

Nous apprenons la mort de notre compatriote M. Burc.

Au moment de sa mort, provoquée par une congestion cérébrale, on recevait chez lui, de la chancellerie de la Légion d'honneur, le pli qui confirmait sa nomination de chevalier de cet ordre, et que le *Journal du Lot* a annoncée en son temps.

M. Burc fut l'homme de ses œuvres et nous ne savons pas de notice biographique plus édifiante que celle de cet homme vaillant, publiée par toute la presse, à l'époque de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, et qui est certainement restée gravée dans l'esprit de nos lecteurs.

Le défunt, par la famille Massabie, était parent de Gambetta.

M. Burc était âgé de 68 ans.

NOS COMPATRIOTES

Nous apprenons avec plaisir que la Faculté de médecine de Paris vient de couronner la thèse de doctorat de M. Pierre Aymard, de Limogne, sur le passage des micro-organismes de la nourriture à l'enfant dans le lait.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE GAMBETTA

L'assemblée générale de l'association des anciens élèves du Lycée, aura lieu demain dimanche, à 4 heures, dans le parloir du lycée.

Dans cette assemblée, auront lieu la lecture du compte-rendu du Trésorier, la renouvellement de cinq membres du Comité d'administration et le remplacement d'un de ses membres décédé, M. Cambres.

Les membres à renouveler sont : MM. Anglars Léon, Cangardel François, Caviolle Charles, Pouget Antoine, Olive Henri.

Le banquet, qui devait avoir lieu à l'issue de cette réunion, est retardé à une époque qui sera ultérieurement fixée.

Société des Prévoyants de l'avenir

Avoir social au 31 décembre 1891. 6,766,732 35
— au 31 janvier 1892. 7,112,081 02

VÉLOCE-SPORT CADURCIEN

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir 6 février, à 8 h. 1/2, au siège de la société (café Tivoli).

La présence est obligatoire (article 18 des statuts de la Société).

Ordre du jour :

- 1° Rectification de la date du jour des courses annuelles.
- 2° Organisation des groupes cantonnaires.
- 3° Lecture des rapports des diverses commissions.
- 4° Paiement des cotisations.
- 5° Propositions diverses.

Comité d'Etudes et de Vigilance du Lot contre le phylloxéra

Nous apprenons que le Comité d'Etudes et de Vigilance contre le phylloxéra s'est réuni jeudi à la préfecture, sous la présidence de M. le Préfet du Lot.

M. Rey, député, président de ce comité, ainsi que M. Andurand-Rolland, vice-président, y assistaient.

La vérification des comptes (recettes et dépenses), a fait naître, nous assure-t-on, une bien longue discussion.

Des réformes sur l'emploi des ressources ont été proposées ; mais, nous assure-t-on, aucune décision ferme n'a été prise, une nouvelle réunion est devenue indispensable.

Nous annonçons en toute assurance, que le directeur des pépinières départementales, le travail de répartition étant terminé, a commencé la distribution des plants racinés et boutures.

Le nombre des demandes est considérable cette année.

Avis aux viticulteurs impatients de reconstituer leurs vignes.

Cour d'assises du Lot

Session du 1^{er} trimestre. — Le 15 février courant, sera jugée Marie Delmas, accusée d'infanticide.

Le lendemain, M. Edouard Salbant, comparaitra sous l'inculpation d'abus de confiance.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dès le début de l'audience, le tribunal a prononcé contre quelques braconniers, des amendes variant de 25 à 50 fr.

— La dame veuve Vialaret, née Marty, âgée de 60 ans, domiciliée à Saillac, est condamnée à 25 fr. d'amende, pour outrages au maire de sa commune.

— Le nommé Durou, Sylvain, âgé de 39 ans, cultivateur à Duravel, est condamné à un mois de prison, pour dévastation de plants de vigne.

— Le sieur Curoux Jean, âgé de 46 ans, journalier à Puy-l'Évêque, accusé d'avoir volé un réveille-matin, est condamné à 15 jours de prison.

Une lacune dans la loi

On nous signale une omission bien curieuse dans la rédaction de la loi militaire ; il s'agit d'une question de droit à laquelle nos législateurs n'ont pas songé.

Les jeunes gens âgés de dix-huit ans révolus peuvent, avec le consentement de leur père ou mère, contracter un engagement volontaire de trois ans.

A la deuxième année de service, ils peuvent contracter un engagement de trois ans par devant un sous-intendant militaire.

Or, dans ces conditions, le contractant est encore mineur. Un engagement contracté dans ces conditions est-il légal ? Qu'arriverait-il si le père ou la mère en poursuivait l'annulation ?

Au point de vue juridique, le père ou la mère aurait plein droit et le renouveau devrait être annulé. On n'a pas songé à cette éventualité ; il serait bon qu'on sût à quoi s'en tenir.

L'alimentation du soldat

On sait avec quelle répugnance les soldats mangent le biscuit qui leur est distribué. Le ministre de la guerre s'est préoccupé de cette question et il a nommé une commission composée d'hommes compétents, chargée de rechercher le moyen de vaincre cette répugnance des hommes pour le biscuit.

Cette commission vient de terminer ses études ; elle estime que la meilleure manière de le servir aux hommes consiste à le faire tremper dans une soupe légère de légumes, poireaux ou oignons, que le soldat mangerait en se levant.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps une circulaire prescrivant l'adoption des conclusions de la commission et indiquant le moyen de faire subir au biscuit une manipulation préalable qui le rend très appétissant et très propre à être consommé avec le café ou la soupe.

Conformément aux ordres ministériels, les soldats auront tous les matins un léger repas chaud, dans lequel sera consommé le biscuit.

Une demie-heure sera prévue à cet effet sur les tableaux de service journalier.

Comme conséquence de ces dispositions nouvelles, la vente du biscuit est désormais interdite.

Salvatic

Le dimanche 14 février, à 2 heures du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique et gratuite, à la mairie de Salvatic.

Sujet : Amendements et engrais.

Chauffage des chambres

Voici comment il faut chauffer les chambres d'après M. Kneipp, le célèbre curé de Worishofen. L'hygiéniste le plus populaire de l'Allemagne :

Il faut chauffer les chambres avec une juste mesure. Il y a des personnes qui n'éprouvent aucun malaise dans les chambres chauffées à 16 et même à 20 degrés R : d'autres ne peuvent supporter que 12 à 15 degrés.

Laquelle de ces deux catégories de personnes vit dans les meilleures conditions hygiéniques ?

Celles qui se contentent de 12 à 15 degrés R. Dans une chambre, le thermomètre ne doit dépasser 16 degrés que par exception.

Quand les chambres et les ateliers sont surchauffés, l'organisme s'amolir et on ne peut supporter le froid : chaque fois qu'on sort, on s'expose à un catarrhe. Le chauffage consomme l'oxygène, et la chaleur rend les organes de la respiration sensibles au moindre froid. Songez à l'énorme changement de température qu'on subit lorsqu'on quitte une pièce chauffée à 16 ou 20 degrés pour s'exposer à un froid de plusieurs degrés au-dessous de zéro. Les personnes endurcies sont seules de force à résister à l'influence d'une pareille variation.

En chauffant sa chambre à coucher, on réveille par la chaleur une foule d'éléments malsains. Le feu consomme l'oxygène qui est l'air respirable, l'air qui entretient la vie, de telle sorte que pendant notre sommeil nous buvons à longs traits, dans une chambre chauffée, des gaz pernicieux, de véritables poisons.

L'air chauffé gêne le sang, tandis que l'air frais et froid a sur lui une favorable influence.

S'il est nécessaire de faire du feu pour les vieillards, il ne faut pas que la température de leur chambre à coucher dépasse 10 degrés R.

Concours de Vignes Américaines et Franco-Américaines

RAPPORT DE M. DUPUY

(Suite et fin)

Concours de Vignes Françaises conservées

Troisième Prime

M. LAMOURE, de Prayssac, a des vignes de Jacquez superbes, admirablement soignées et son vin, qu'il nous a affirmé être du pur Jacquez, est noir, alcoolique, avec un léger parfum de Bourgogne. La Commission a constaté que la partie en coteau de son vignoble est bien plus belle que celle de la plaine.

Chez M. PIEDLOUP, à Caze, nous avons admiré de très beaux Herbemonts pour le greffage d'une partie desquels le propriétaire a eu, ce nous semble, une très heureuse inspiration. Il taille très court ses jeunes sujets, pour arriver à obtenir la seconde ou la troisième année deux belles pousses à raz du sol. Une d'elles est soumise au greffage tandis que l'autre sert de pied reproducteur. Il a ainsi le double avantage d'obtenir une vigne greffée sans retarder la fructification de la souche franc de pied, si le greffe ne réussit pas. Lorsque les souches sont âgées on agit de même sur les *gourmands* sortis souterrainement. M. Piedloup démontre ainsi à ceux qui voudront imiter son exemple que l'Herbemont a cet incontestable avantage d'être plus vigoureux que le Riparia dans les terrains argilo-calcaires et de pouvoir être greffé peu à peu avec nos meilleurs cépages, sans retarder la production du sol. Nous ferons remarquer également que le Mérau, plant par excellence de nos coteaux du Lot, se greffe avec plus de succès sur l'Herbemont que sur le Riparia.

La Commission d'agriculture est rentrée de Sérignac très satisfaite des études faites par M. GRAS sur les différentes plantations qu'il nous a montrées. M. Gras a voulu donner aux petits agriculteurs l'exemple d'une reconstitution à frais restreint ; il a planté et opéré peu à peu depuis 1880 ; il a essayé les cépages américains et hybrides afin de fixer sûrement son choix sur les adaptations. Il a trouvé, en chercheur obstiné, deux modes de greffage qui lui ont donné de beaux résultats, l'espace nous manque pour les reproduire ici, mais nous espérons bien que M. Gras ne verra pas garder pour lui seul, ou ses proches voisins les résultats des heureuses recherches faites à Sérignac sur ses différents champs d'expérimentations.

De l'ensemble de nos visites il ressort d'abord que l'élan est donné. C'est là le point important que la Société agricole du Lot poursuit. La Commission a constaté que les plants greffés donnent de très beaux résultats partout où le terrain n'est ni trop bas, ni humide. De même pour les Jacquez et les Herbemont ils prospèrent bien mieux sur les coteaux, et leurs fruits sont de meilleure qualité que dans la plaine. Aux environs de Luzech les bons soins apportés à la vigne paraissent vouloir lui rendre son ancienne vigueur. Les propriétaires attribuent ce renouveau au sulfatage judicieusement appliqué.

C'est un point à examiner, il y a là, en tout cas, une raison de plus pour appliquer un remède qui, s'il n'est pas souverain contre le phylloxera, a l'immense avantage de rendre à la vigne son bon vin d'autrefois, et de ramener l'espérance dans le cœur du vigneron. Maintenant que nous avons la persuasion de faire du vin, et qu'on reconstruit à grand frais autour de nous, la législation sur les vins prend d'autant plus d'importance et nous devons émettre le vœu qu'elle assure aux viticulteurs l'écoulement facile et rémunérateur de leurs produits. Que de son côté le propriétaire se garde de greffer des plants d'abondance, tels que Aramon, Carignane, Moutet, etc, car pour lutter contre l'envahissement des vins étrangers et l'immense production du Midi, il doit ne greffer que des cépages fins, Auxerrois-Méreau, Cabernet et ceux des anciens vins du Lot.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 30 janvier au 6 février 1892

Naissances

Planacassagne Edouard, rue Nationale, 71.
Sémirot Auguste, rue des Rempart, 38.
Vertut Joseph, rue de Fouillac, 20.

Mariages

Bernadou Jean, et Cèbeillac Eugénie.
Fauré Raymon, domestique et Dailé Anne, fille de service.

Décès

Derrupé Cyprien, 37 ans, rue Feydel, 5.
Raffy Arsène, 23 ans, à l'hospice.
Delsol Marie, 57 ans, rue de la Halle, 4.
Cathala Rosalie, 37 ans, avenue de la Gare.
Vayssières Jean 52 ans, rue Labarre, 25.
Annès Antoinette, 76 ans, rue Feydel, 5.
Losséda Louise, 76 ans rue Barry à St Georges.
Mazélié François chamoine, 78 ans, rue du Parc,

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 7 FÉVRIER 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

Le Troubadour (pas redoublé) Sellenick
Les âges de l'homme (ouverture) Lochner
Sur la Montagne (valse) Kaulich
Zaire et Nella (fantaisie pour piston) Rossini
Babel (polka) Philippe

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f.50

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LA POMME DE TERRE

(Suite)

Pour la reproduction, nous ne prenons que des pommes de terre ayant des germes courts, gros, violets, fortement colorés ; jamais les tubercules couverts de pousses blanches et fluettes qui se rompent à la moindre pression.

Nous retardons la germination des pommes de terres printanières et délicates dont la végétation n'attend pas toujours la fin de l'hiver, en les plaçant par couches dans ces paniers que nous tenons suspendus au plancher, exposés à la lumière du jour ; nous n'oublions pas de les soustraire à la gelée, à laquelle elles deviennent d'autant moins sensibles qu'elles sont tenues dans une pièce qui n'est ni chaude ni obscure.

Ce procédé ne serait guère possible dans la grande culture, mais ici encore il y a des moyens de retarder la pousse et de fortifier les germes de races à multiplier. Pour cela nous donnons de l'air au tas en plaçant des branches entre les tubercules ; les ouvertures des caves du dépôt sont ouvertes le jour et fermées la nuit. Nos bons résultats nous dédommagent largement de cet embarras.

Aussitôt après la récolte nous choisissons le plant destiné à la culture, nous l'étendons le plus longtemps possible à l'air, sur le plancher de la grange ; les tubercules verdissent et deviennent immangeables. S'ils perdent en qualité pour la cuisine, ils gagnent en résistance et par ce moyen nous avons des plants de choix.

Le produit de la pomme de terre étant en rapport des soins qu'elle a reçus, il ne faut pas lui ménager les façons. A la sortie des jeunes pousses nous les binons bien, puis nous leur consacrons un buttage soigné dès que les tiges sont au trois quarts de leur hauteur. Par suite le sol se trouve débarrassé des mauvaises herbes et propre à recevoir d'autres plantes plus exigeantes.

La plupart du temps dans les fermes, comme le maïs, la pomme de terre est donnée à travailler aux pauvres ; le partage se fait de la même manière.

Certains propriétaires les travaillent et les arrachent à la charrue ; nous autres nous trouvons plus charitable de donner à gagner à ceux qui en ont besoin.

Les fanes abritent et nourrissent le tubercule ; nous nous gardons par conséquent de les faire pâturer par les animaux ou de les couper avant la maturité, qui s'annonce par le dessèchement, nous faisons la récolte à ce premier signe.

Le feuillage donné à manger aux animaux leur fait venir la diarrhée.

(A suivre.)

J. MEULET,

Instituteur public à Carluet.

La constipation nerveuse

Ahéville, par Mirecourt (Vosges), le 10 octobre 1891. — Vos Pilules Suisses purgent bien et ne fatiguent pas ; elles peuvent donc rendre de grands services dans la constipation nerveuse et dans celle qui accompagne les congestions de la tête et de la poitrine. Vous pouvez livrer mon appréciation à la publicité.

Docteur THOMASSIN.

REVUE HEBDOMADAIRE

Hier, le marché avait été livré sans défense à l'action néfaste d'une nuée de racontars absurdes que nous ne nous étions même pas donné la peine de démentir. On en a profité pour peser sur les actions de nos grands établissements de crédit. On paraissait vouloir revenir aujourd'hui à une appréciation plus exacte de la situation mais la faiblesse nouvelle de la Rente Portugaise est venue arrêter les bonnes dispositions.

Le 3 0/0 est à 95.55, le nouveau à 94.65.

Notons un peu d'amélioration sur les actions de nos grandes sociétés de crédit. Le Foncier est à 1205, la Banque de Paris cote 641.95 et le Crédit Lyonnais 790.

Le Suez est invariable.

Les actions des voies ferrées économiques sont l'objet de demandes suivies à 535.

Les fonds étrangers sont moins fermes, ils sont entraînés par une nouvelle faiblesse des fonds Portugais, l'Italien est à 90.60, le Hongrois à 92 1/2. Le Portugais cote 28 3/4.

Les premières nouvelles que nous avons de la souscription aux obligations du chemin de fer de l'Equateur sont des plus satisfaisantes.

En Banque, les valeurs de cuivre ne se relèvent pas. La Morena continue son mouvement avec calme mais sans hésitation. La part de Soufres Romains est ferme à 145. Notons de bonnes demandes sur les actions de la Compagnie des Phosphates de France à 547.50.

DERNIÈRES NOUVELLES DE L'INFLUENZA

Lors de la dernière épidémie d'influenza, il y eut, en janvier 1890, 26,452 décès de plus qu'en janvier 1889; en février, l'augmentation n'atteint que 11,983 décès; enfin, en mars 6,834, soit un excédent total de plus de 45,000 décès pour ces trois mois.

Ces renseignements fournis par les statistiques médicales, sont les plus précis. Comme on le voit, c'est en janvier que l'influenza a toujours sévi avec le plus d'intensité. Aujourd'hui, l'influenza ou épidémie grippale, qui atteint, ayons le courage de le dire, plus du tiers de notre population, s'est généralisée, non seulement dans toute la France, mais encore dans toute l'Europe, s'étendant partout, dans les villes comme dans les campagnes, pénétrant aussi bien dans les lycées, couvents, écoles, casernes, manufactures, ateliers, ministères, frappant toutes les classes de la société, riches et pauvres, jeunes et vieux, grands et petits.

Or, le meilleur remède contre l'influenza doit être celui qu'emploient eux-mêmes les médecins. A ce titre, la lettre suivante est d'un enseignement précieux :

« Cher Monsieur,

» Ne soyez pas étonné si, par ces temps d'influenza, je viens de nouveau renouveler ma provision de vos excellentes *Pastilles Géraudel*, pour lesquelles je professe un véritable culte, etc.

» Signé : Docteur DUCHARME,
» Chevalier de la Légion d'honneur,
» 3, rue de la Liberté, à Lyon ».

Cette lettre adressée à M. Géraudel, à Ste-Menehould (Marne), est concluante. Il faut donc sucer force *Pastilles Géraudel* pour se préserver de l'influenza et des maladies saisonnières, rhumes, bronchites, etc., c'est le seul remède efficace.

AVIS

MM. les porteurs d'obligations de la COMPAGNIE FRANÇAISE DES CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA-FÉ sont convoqués pour le LUNDI 15 FÉVRIER, salle des ingénieurs civils, cité Rougemont, 8, à 3 heures, en une réunion préparatoire pour entendre le rapport du Liquidateur, ainsi que pour examiner les propositions de la Société. Ils sont invités à faire connaître au liquidateur, M. Pinet, demeurant à Paris, rue de Londres, 17, le nombre et les numéros des obligations dont ils sont porteurs. Il leur sera délivré une carte d'entrée nominative et personnelle. Pour cette assemblée, le dépôt des titres n'est pas nécessaire.

H. PINET.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Les variations brusques de température occasionnent des rhumes et des bronchites. Il est facile de s'en rendre maître en employant les capsules Guyot. Je recommande encore cet excellent modificateur des sécrétions bronchiques. Ces capsules sont blanches et portent en noir la signature E. Guyot; leur popularité est due à leur valeur curative et à leur prix modique.

Lire dans la NATION, journal quotidien

Grand format à CINQ centimes

les Deux Orphelines

par Adolphe d'Ennery.

La PRIME « Phœbus », réveil nickelé, valeur : quinze francs, est donnée gratuitement et franco à tout nouvel abonné d'un an. ABONNEMENT : 24 FR.

FONTENELLES (Doubs)

Les *Pilules Giequel* m'ont été très utiles contre les douleurs rhumatismales; il semblait parfois qu'on m'arrachait les os. Les reins aussi étaient attaqués. Ces excellentes *Pilules Giequel* ont sans doute dissipé des humeurs adhérentes aux muscles et aux nerfs, car dès lors et à mesure que je les prenais, je n'en ai presque plus souffert du tout, j'étais très sujette à la constipation, et les divers purgatifs me laissaient un feu dans le corps et des douleurs de reins tandis que les *Pilules Giequel* agissent doucement et ne donnent ni coliques ni échauffement, ni fatigue. J'ai retrouvé des forces et bon appétit.

Signé : Sœur M. J. à Fontenelles.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, (grippe, influenza), bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans opium, morphine ni codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les pharmacies.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 4 février 1892 : Emile Barbier : Pork-City. — Bérard des Glayoux : Souvenirs d'un Président d'Assises. — Henry Gréville : L'héritière (suite). — Hector Malot : La petite sœur (suite). — Eugène Chavette : Défunt Brichet (suite). — Pauline Savari : Mademoiselle se marie (suite).

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire du 1^{er} février 1892. — Maison à vendre, par Mme Drut-Fontès. — Galetés du mois, par Willy. — Apologues orientaux, Le Platane, Chartres, par Daffry de la Monnoye. — Le pistolet innocent, les enfants de grand Pierre, par Eug. Muller. — Causerie musicale, par J. Torchet. — Sicilienne, air extrait de la chevalerie rustique, musique de P. Mascagny. — Le Lemming, par Maurice Maindron. — Un mariage comme on n'en voit plus, par Léontine Rozier. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Hartvich, Albert Guillaume, Nestel, F. Lix, Specht, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, à l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupées que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs. — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du journal.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foye, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques : « Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche DU LOT

Bilan de la New-York, Compagnie d'assurances sur la Vie

D'après les constatations du département des assurances de son Etat
30 juin 1891

ACTIF		Francs	Cent.
1. Immeubles-valeur actuelle d'après l'estimation officielle.....		68.538.762	49
2. Prêts sur première hypothèque.....		107.928.068	96
3. Prêts sur valeurs mobilières.....		18.187.983	75
4. Prêts de primes sur Polices en vigueur, le montant du prêt étant inférieur dans chaque cas à celui de la Réserve acquise sur le contrat.....		2.274.433	31
5. Valeurs mobilières appartenant à la Compagnie. Valeur actuelle.....		388.775.342	96
6. Espèces en caisse, au Siège Social.....		73.035	21
7. Espèces en banque, non compris les dépôts de montant fixe faits aux pays étrangers, et inclus à l'article 5.....		13.526.814	85
8. Intérêts échus et intérêts courus sur valeurs mobilières.....		2.214.017	43
9. Primes échues et en voie de transmission sur Polices en vigueur.....	19.034.955	90	
10. Fractions de primes à échoir sur Polices d'assurance en vigueur.....	10.181.788	06	
11. Primes à encaisser pour rentes viagères.....	814.124	54	
12. Total.....	30.080.869	10	
13. A déduire : 20 % à titre de chargement.....	6.016.173	82	
14. Montant net des primes à l'encaissement et des fractions de prime à échoir.....	24.064.695	28	
Total de l'actif.....	625.583.154	24	

PASSIF		Francs	Cent.
1. Valeur actuelle nette de toutes les Polices en vigueur au 30 juin 1891, d'après la table de mortalité des actaires et le taux d'intérêt de 4 %.....		544.216.004	13
2. A déduire : Valeur nette des risques réassurés.....		2.084.505	15
3. Montant net de la Réserve requise.....		542.131.498	98
4. Montant exigible pour assurances mixtes arrivées à échéance mais encore impayées.....		202.215	97
5. Montant exigible pour sinistres encore impayés.....		5.133.302	53
6. Montant des rentes viagères échues et non réclamées.....		759.499	57
7. Réserve exigible pour compte de Polices déchués.....		717.677	78
8. Primes payées d'avance.....		411.246	92
9. Total exigible pour compte de Polices.....		549.355.441	75
10. Excédant total pour compte des assurés.....		76.227.712	49
11. Total.....		625.583.154	24
12. Excédent afférent aux Polices d'accumulation, ainsi qu'à tous les autres genres de Polices dont les bénéfices doivent être spécialement réservés, évalué à.....		44.935.070	96
13. Excédent afférent à toutes les Polices autres que les résuidés, évalué à.....		31.292.641	53

En Résumé :

Actif : Fr. 625.583.154 24 — Excédent : Fr. 76.227.712 49

La New-York publiera très prochainement un Compte Rendu détaillé de ses opérations en 1891, mais elle peut dès à présent annoncer :

Que le chiffre de ses SOUSCRIPTIONS NOUVELLES, en capitaux s'élève pour cette année à plus de 777 MILLIONS de francs;
Que ses RECETTES ont dépassé celles de l'année 1890;
Que l'ACTIF et le montant des ASSURANCES EN COURS ont tous deux augmenté dans de larges proportions;
Que le taux de la MORTALITÉ RÉELLE a été très inférieur à celui de la MORTALITÉ PRÉVUE par les tables.

Direction Générale pour l'Europe

Dans les Immeubles de la Compagnie

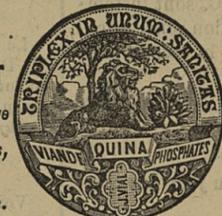
16, Boulevard des Italiens; 1 et 3, rue Le Peletier, Paris

Directeur Général pour l'Europe : M. W. E. Ingersoll.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX



Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Quinine de Pelletier

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Malaria, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule s'avale plus facilement que les cachets et porte le nom de PELLETIER.

C'est le plus puissant des toniques connus; une seule capsule, prise au moment des repas, représente un grand verre de vin de quinquina.

DEPOT : Toutes Pharmacies.

Vin de Peptone de CHAPOTEAUT

Pharmacien à Paris

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, goût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac.

Dépôt : Toutes Pharmacies

PROFITS de 5 à 10% assurés sans RISQUES MOYEN de REALISER BÉNÉFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.

COCHRANE and SONS, Stockbrokers
43 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES
Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

A LOUER UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Composé de 9 pièces

Maison LUTZY, aux Hortes

Le propriétaire-gérant : LAYTON.